

# Le mercure des amalgames dentaires

Informations à l'attention des patients  
sur les amalgames dentaires

La carie est une pathologie dentaire qui, sans traitement, crée une cavité à l'intérieur de la dent. La survenue d'une carie peut être évitée par des moyens simples : brossage des dents après chaque repas avec un dentifrice fluoré, alimentation équilibrée, consultation de votre chirurgien-dentiste une fois par an. La carie peut être traitée par différents matériaux d'obturation. L'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) réaffirme sa volonté de voir diminuer de façon importante l'utilisation des amalgames à base de mercure, matériau d'obturation utilisé dans le cadre du traitement de la carie dentaire. Elle précise ainsi les situations cliniques particulières dans lesquelles l'amalgame dentaire peut encore avoir une place.

### **Quand mettre en place un amalgame ?**

L'amalgame dentaire (« plombage ») est un matériau à base de mercure utilisé par le chirurgien-dentiste pour traiter la carie sur les dents définitives postérieures (molaires et prémolaires) dans le cadre de lésions multiples et étendues. Il existe également d'autres matériaux sans mercure. Votre dentiste vous renseignera sur les différents matériaux disponibles.

### **Quand ne pas mettre en place un amalgame ?**

L'ANSM a identifié certaines situations cliniques pour lesquelles la pose d'amalgame est contre-indiquée, compte tenu des données actuelles sur le sujet :

- Chez les patients souffrant de certaines pathologies rénales, en application du principe de précaution.
- Chez des patients ayant des antécédents connus d'allergie au mercure.

Veillez à signaler tout antécédent de problème de santé à votre chirurgien-dentiste.

### **Mises en gardes particulières :**

Certaines situations cliniques nécessitent une vigilance particulière :

- Grossesse et allaitement : la nécessité de pose ou de dépose d'amalgame pendant la grossesse ou l'allaitement sera évaluée par votre chirurgien-dentiste en fonction de la situation clinique. Chez la mère portant des amalgames, l'allaitement maternel n'est pas contre-indiqué.
- Dents temporaires (« dents de lait ») : la restauration des dents temporaires avec des amalgames au mercure ne se justifie que dans certains cas très particuliers que votre chirurgien-dentiste vous précisera.
- Blanchiment dentaire : il est fortement déconseillé d'effectuer des éclaircissements sur les dents obturées par des amalgames.

### **Information et surveillance :**

- Lors d'un soin dentaire, votre praticien vous informera sur les différents matériaux disponibles, l'existence d'alternatives aux amalgames dentaires ainsi que sur les risques et bénéfices pour chacun de ces matériaux.
- Les références de l'amalgame dentaire mis en place seront conservées dans votre dossier et tenues à votre disposition par votre chirurgien-dentiste.
- N'hésitez pas à signaler à votre chirurgien-dentiste tout effet indésirable qui surviendrait à la suite de la pose d'un amalgame ou de tout autre matériau d'obturation. Les patients et les associations de patients agréées peuvent signaler tout effet indésirable à l'ANSM dans le cadre des déclarations de matériovigilance.

[http://ansm.sante.fr/Declarer-un-effet-indesirable/Comment-declarer-un-effet-indesirable/Declarer-un-effet-indesirable-mode-d-emploi/\(offset\)/0](http://ansm.sante.fr/Declarer-un-effet-indesirable/Comment-declarer-un-effet-indesirable/Declarer-un-effet-indesirable-mode-d-emploi/(offset)/0)

### **Conclusion :**

Outre la restriction nécessaire d'utilisation des amalgames dentaires à base de mercure, il est important de respecter les règles d'hygiène bucco-dentaire recommandées par les professionnels de santé et de consulter régulièrement un dentiste afin de traiter la carie dentaire de façon précoce. Il est également rappelé que les amalgames sont utilisés uniquement dans certaines situations cliniques bien limitées qui seront appréciées par le chirurgien-dentiste.

Lire aussi :

- Stratégies de prévention de la carie dentaire, Haute Autorité de Santé (Mars 2010)  
[http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c\\_991247/fr/strategies-de-prevention-de-la-carie-dentaire](http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_991247/fr/strategies-de-prevention-de-la-carie-dentaire)